



Metz, le 1<sup>er</sup> décembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **AUTORISATION DE CIRCULATION EXCEPTIONNELLE POIDS LOURDS SAMEDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 22H – DIMANCHE 2 DECEMBRE 22H**

Les mouvements des derniers jours ont ralenti la circulation des poids lourds sur le territoire national. Il est donc nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles pour permettre l'acheminement des marchandises sur les sites stratégiques et le retour des chauffeurs vers leur domicile.

Aussi, en coordination avec les préfets des six autres Zones de Défense, le préfet de la Zone de défense et de sécurité Est a pris **un arrêté autorisant la circulation des véhicules de transports de marchandises de plus de 7,5 tonnes du samedi 1<sup>er</sup> décembre à 22h00 jusqu'au dimanche 2 décembre à 22h00, sur l'ensemble du réseau routier des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté.**

Contact presse préfecture de zone :

Sebastien Leonard  
Marion Sztor  
07 88 84 80 88  
03 87 16 12 32  
[cozest-com@interieur.gouv.fr](mailto:cozest-com@interieur.gouv.fr)